

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 27 (1981)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Suisse de l'étranger soyez l'exception qui confirme la règle  
**Autor:** Paillard, Lucien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-848500>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Suisses de l'étranger soyez l'exception qui confirme la règle

En effet l'histoire prouve que les décisions importantes touchant l'avenir et les droits des peuples sont toujours pris par une minorité.

Or, touchant les droits politiques des Suisses de l'étranger, plus exactement touchant la procédure d'application de ces derniers, nous sommes à un tournant pour lequel nous avons besoin de la collaboration de chaque Suisseuse et Suisse de l'étranger. La procédure actuellement en vigueur exige la présence physique en Suisse pour pouvoir élire ou voter, alors que nous aimerions acquérir à votre intention

## **l'exercice des droits politiques par correspondance depuis votre pays de résidence,**

il faut donc que:

1. vous vous inscriviez nombreux auprès de votre représentation officielle suisse à l'étranger, sachant par avance que vous n'utiliserez pas ce droit, car vous ne venez que fort peu souvent en Suisse. Mais votre inscription mettra en évidence votre intérêt.

But présent de votre annonce:

lorsque l'on constatera en Suisse qu'il y a un grand nombre d'inscrits mais seulement un petit nombre qui viennent voter en Suisse, nul doute que rapidement des mesures seront prises pour modifier la procédure que nous connaissons aujourd'hui.

2. vous remplissiez toutes et tous le questionnaire en page 11 du présent numéro en indiquant clairement que **vous êtes intéressé à la vie politique suisse**. D'ailleurs qui oserait dire qu'il n'est pas intéressé à ce domaine.

En vous inscrivant auprès de votre représentation, vous rendez service à l'ensemble de vos compatriotes de l'étranger et ferez par là mentir le dicton cité au début de cet appel.

*Lucien Paillard, SSE*